

**ASSEMBLEE** 

\* \* \*

SECRETARIAT GENERAL

\* \* \*

N°

Du

## RAPPORT

## A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

Objet : Approuvant la stratégie de la province Sud pour le développement durable

**P.J.:** - Un projet de délibération

- Document de présentation de la stratégie de la province Sud pour le développement durable

Confidentielle il y a moins d'une dizaine d'années, la notion de développement durable donne lieu aujourd'hui à un foisonnement d'initiatives : démarche de haute qualité environnementale dans le domaine du bâtiment, introduction de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics, dynamique de l'économie sociale et solidaire...

L'idée de développement durable résume une exigence, celle de préparer l'avenir en conciliant le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Ce nouveau modèle de développement doit permettre de satisfaire ces besoins essentiels et de tendre vers une amélioration du niveau de vie de tous les

hommes, aujourd'hui et demain. L'intégration de ces trois dimensions, associée au respect de la diversité culturelle, est indispensable ; cette démarche passe par un souci constant de l'avenir et donc par la prise en compte des conséquences que pourraient avoir à moyen et long terme les actions engagées pour un objectif à court terme.

En outre, la participation des citoyens et des différents acteurs de la société civile à la prise de décision est une condition nécessaire à l'efficacité de la démarche. L'homme est au centre de ce nouveau modèle de développement qui repose sur une plus grande solidarité.

Les Sommets de la Terre de Rio (1992) et de Johannesburg (2002) ont rappelé le rôle primordial des collectivités locales dans l'impulsion de projets et de pratiques nouvelles en faveur du développement durable. Les collectivités locales gèrent, aménagent et protègent leur territoire. Proches de la population, elles sont en capacité de mobiliser les acteurs socio-économiques pour mener de véritables projets de développement intégré.

Consciente de ce rôle, la province Sud s'est inscrite dans un processus visant à élaborer une stratégie de développement durable impliquant, de la façon la plus large, l'action publique de la collectivité. La province Sud s'est ainsi engagée à mettre en place un plan d'action qui énonce les grands axes de sa politique et propose des mesures concrètes pour faire du développement durable une réalité conforme aux attentes des citoyens.

En 2008, a été créée la commission de l'assemblée de la province Sud pour le développement durable. Elle garantira le suivi à long terme des politiques mises en œuvre par la collectivité et ses élus en matière de développement durable.

Conçu pour répondre aux attentes de la population, le programme d'action énoncé dans ce document stratégique a été élaboré à partir d'un diagnostic approfondi de l'activité de l'administration, lequel prend en compte les espaces de concertation existant avec la population et les partenaires privés et publics.

Le document s'articule autour de neuf axes stratégiques déclinés en orientations et il liste une série d'actions précises et opérationnelles destinées à ancrer le développement durable dans le quotidien de l'action des services de l'administration. Les engagements et actions inscrits dans le document stratégique ne sont pas exhaustifs, mais ils définissent et précisent l'architecture de la politique de développement durable qui sera mise en œuvre.

Relever le défi du développement durable nécessite de changer nos comportements, mais également nos modes de fonctionnement. Pour conforter la démarche engagée, un effort particulier devra être porté sur l'évaluation des projets de la collectivité, sur un effort de transparence et de communication, sur une réflexion élargie pour l'adaptation des instruments (législations, fiscalité...), ainsi que sur la mise en réseau des expertises et des compétences.

Un processus de pilotage et d'évaluation en continu sera mis en place. Chaque année, la collectivité dressera un bilan de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie dans un rapport annuel du développement durable. Les objectifs et les engagements du document stratégique seront mis à jour périodiquement afin de répondre au mieux aux enjeux, priorités et attentes de la population et des partenaires de la collectivité. La collégialité et la concertation seront les conditions premières de l'évaluation et de la réactualisation périodique des politiques provinciale pour le développement durable.

Tous les services de l'administration ont été appelés à se mobiliser pour recenser, organiser et hiérarchiser les actions à mener. Cette démarche globale étant également transversale, ils ont été amenés à travailler ensemble dans la plus grande concertation et seront incités à amener tous les acteurs de la société civile à travailler dans le même sens.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.